

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**30 janvier 2014**

Le trente janvier deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques JUMEL, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Jean-Marcel LAROY, Jackie JOUY, Patricia DEVILLERS, Valérie GUÉNÉ, Annie ORRIÈRE, Hervé MARTIN, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Marc DAVENNE.

Absent excusé : Monsieur Grégoire LEVESQUE.

Absents : Messieurs Guillaume AUBIN, Patrick HERTIER.

Assistait également à la réunion : M. Serge VANDEWALLE, secrétaire de Mairie

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 20 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité et signé par l'ensemble du Conseil Municipal.

**AGRANDISSEMENT DE L'ARBORETUM**

Suite aux différentes rencontres avec le technicien de « Bois Forêt » d'une part, le fournisseur de bali-veaux d'autre part et plusieurs personnes de la Commune, la date de plantation pour l'agrandissement de l'arboretum a été fixée au 15 mars prochain. C'est en effet la seule date où la salle des fêtes est libre après que l'A.S.E.L.L.E. ait renoncé à l'utiliser pour permettre l'organisation d'une petite réception après la plantation.

Une trentaine d'arbres peuvent être mis en place, comme cela est indiqué sur le plan établi par Camille CERTAIN. Le coût est évalué à environ 1 500 euros.

Concernant le principe d'organisation, il est décidé, à la majorité, que la plantation sera réalisée par les enfants de Lieuvillers. Une invitation sera distribuée à l'ensemble des Lieuvillois, leur demandant, notamment, d'inviter leurs enfants ayant participé à la plantation lors de la création de l'arboretum. Un verre de l'amitié sera ensuite servi à la salle polyvalente.

En marge de l'extension de l'arboretum, il est prévu la création d'une aire de pique-nique. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter une table, un ou deux bancs et une corbeille afin de meubler cet espace. La dépense se situe à environ 1 100 euros HT.

Le Conseil Municipal décide que cette dépense sera inscrite dans le budget primitif, en section d'investissement. Elle ne dépasse pas le quart du montant des dépenses d'investissement réalisées en 2013, emprunt non compris.

## **TRAVAUX RUE DE LA 4EME D.I.C.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan définitif qui sera donné aux entreprises pour l'appel d'offres. Quelques explications sont fournies concernant le positionnement des parkings devant le monument aux Morts, en particulier la création d'un chemin entre ce parking et l'arboretum évitant aux piétons de circuler sur la chaussée. Les plantations en bordure de la route pourront être réalisées par le personnel communal, à base d'arbustes et de vivaces. Les surélévations de route aux intersections seront plus hautes côté sortie que côté entrée (dans le sens de circulation) afin d'éviter aux véhicules de revenir en sens interdit. Le carrefour de la rue de la 4ème Division d'Infanterie Coloniale et de la rue d'Enfer sera aménagé de façon à créer un obstacle rappelant que cette rue est en sens unique.

Le lancement d'appel d'offres est prévu pour le mois d'avril, en même temps que les travaux de viabilisation du lotissement.

Il semble que plusieurs véhicules empruntent le sens interdit afin de rattraper l'allée des Marronniers en sortant de la maison de retraite. Les photos d'un véhicule, stationné sur les pelouses, devant la porte d'une propriété privée et à contresens ont été prises par un riverain.

Il sera demandé aux gendarmes de se montrer plus vigilants et plus sévères, il en va de la sécurité des usagers de cette rue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le plan d'aménagement de la voie tel qu'il est présenté, de même que la réfection simple de la rue du Vieux Mur Fleuri. Il sera toutefois demandé au bureau d'études de modifier le tracé du petit chemin mis en place entre l'allée des Marronniers et l'arboretum de façon à éviter une descente des piétons sur la chaussée, à l'arrière des véhicules en stationnement. Cela permettrait certainement la création d'un emplacement supplémentaire.

## **TRAVAUX COUR DE LA MAIRIE**

Le sol de la cour de la mairie est dans un très mauvais état. Cela est dû en partie au passage des camions lors des travaux de l'école et aux intempéries. Il est nécessaire de réparer cet espace qui est très fréquenté par un grand nombre de personnes venant de l'extérieur du village en raison de la présence de l'école, la salle polyvalente et la mairie.

Les travaux sont éventuellement subventionnables par l'État dans le cadre d'un aménagement de parking. La subvention pourrait être basée sur un taux de 40% et une dépense maximale de 60 000 euros.

Le montant estimatif des travaux étant de 63 195 euros HT, 75 834 euros TTC le maximum de subvention qu'il est possible d'obtenir est donc de 24 000 euros. Toutefois, ce projet pourrait être lancé en même temps que les travaux de la rue de la 4ème D.I.C. et du lotissement. Cela permettrait vraisemblablement d'obtenir un prix plus intéressant pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de programmer ces travaux et de solliciter une subvention de l'État pour leur réalisation. Monsieur MARTIN propose que l'on sollicite le RPC de l'École des Six Villages afin de participer financièrement à ces dépenses qui sont essentiellement dues à la fréquentation des camions durant les travaux de construction de l'école puis, à leur issue, au stationnement des bus scolaires.

## **MODIFICATION BUDGETAIRE ACQUISITION DE MATERIEL DE SIGNALISATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a acheté les balises demandées lors de la précédente réunion de Conseil Municipal. Le montant de cet achat est de 949.60 euros HT, 1 139.52 TTC. Il propose d'inscrire cette dépense en section d'investissement. Par ailleurs, Monsieur le Maire propose qu'une dépense de 1 003.20 euros HT, 1 199.83 TTC pour l'acquisition de décors de Noël soit également portée à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à porter ces deux dépenses en section d'investissement. Elles sont inférieures au 1/4 du montant des investissements, remboursement des emprunts non compris, du budget de 2013. Elles seront portées au prochain budget primitif.

## **CONVENTION AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'OISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler la convention passée en 2006 avec la Médiathèque Départementale de l'Oise afin de réactualiser la procédure administrative et de continuer à recevoir les livres nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque Municipale. Il rappelle qu'une convention avait été signée entre l'A.S.E.L.L.E. et la Commune pour la gestion de cette bibliothèque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **TRAVAUX D'ELAGAGE ET DE PURGE SUR PLUSIEURS ARBRES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier recommandé d'un riverain d'une propriété communale où des arbres ont été malmenés lors de la tempête au mois de décembre dernier. Il serait nécessaire d'enlever les petits sapins qui se trouvent à proximité de la limite de propriété, les autres arbres, situés à plusieurs mètres de cette même limite peuvent être taillés en enlevant des couronnes de branche pour faciliter le passage du vent lorsque ce dernier est fort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve cette proposition à l'unanimité.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale, pour des raisons différentes, afin d'éviter que les arbres ne soient cassés lors d'évènements venteux, qu'il faudrait couper la tête des peupliers situés devant le terrain de football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve également cette proposition à l'unanimité.

Concernant les peupliers, il faudra faire appel à une entreprise agréée. Le personnel communal n'est pas habilité à travailler à la hauteur de ces arbres.

## **SYNDICAT D'ELECTRICITÉ**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modifications apportées aux statuts du Syndicat d'Électricité de la Zone Est de l'Oise.

Par ailleurs, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'entrée de 44 nouvelles Communes dans ce syndicat. Cela permettra, entre autre, que toutes les Communes desservies par la S.I.C.A.E. soient adhérentes d'un seul et unique Syndicat.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Patricia DEVILLERS**

. Logement communal du 66 Grande rue - concernant l'infiltration d'eau dans le grenier au niveau de la cheminée et les travaux concernant le mur à l'intérieur de la salle à manger n'ont pas encore été réalisés. À noter également que la porte d'entrée côté Grande rue est en mauvais état.

*... les travaux sur la cheminée et dans la salle à manger doivent débiter la semaine prochaine. Concernant la porte, cela sera vu ultérieurement.*

. Il m'a été signalé que les gouttières de l'ancienne école primaire fuient.

*... Les ouvriers communaux verront s'il s'agit de nettoyer les gouttières ou s'il s'agit d'un problème plus grave nécessitant l'intervention d'une entreprise extérieure.*

. Petit logement 22 rue du Vieux mur Fleuri - problème d'humidité dans la salle de bains ( notamment décollement du carrelage mural derrière les WC), il faudrait vérifier s'il n'y a pas de fuite.

*... le maçon communal ira voir avec Monsieur le Maire afin d'évaluer le problème et de faire en sorte d'y remédier.*

## **Thierry LOULIÉ-TUQUET**

. Comment pourrions-nous faire évoluer le nettoyage autour des conteneurs de recyclage afin de limiter les déchets au sol et l'envol de ceux-ci lorsqu'il y a du vent ?

*... Il sera fait en sorte que les ouvriers communaux soient plus vigilants par temps de grand vent d'une part et le circuit de nettoyage mis en place par la Communauté de Communes pourra être renforcé par des moyens communaux.*

L'ordre du jour étant clos Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 10. La date de la prochaine réunion est fixée au vendredi 7 mars 2014 à 19 heures.